

## **La retraite, long fleuve tranquille ?...**

**A** ce qui est encore l'aube de l'année 2021, je voudrais, au nom du collectif des retraité.es du SNETAP vous offrir mes vœux pour une année meilleure que celle qui vient de se terminer. Cependant, nous avons l'impression de recommencer une année 2020 bis a minima puisqu'en janvier et février 2020 nous n'étions pas encore atteint.es par la COVID 19 ou, tout du moins, nous ne le savions pas ou peu.

Une année et deux confinements plus tard avec en plus les gestes barrières, les masques, les tests et maintenant le couvre-feu, nous ne nous sommes toujours pas débarrassé.es de cette petite bête aux pattes crochues. La vaccination semble être une des réponses à cette pandémie. La campagne nous a été annoncée à grand renfort de communication et patatras ! Dès le premier jour, impossible d'obtenir un rendez-vous ! Nous manquons de vaccins ! Il faut consulter le numéro de téléphone ou avoir un œil sur le site internet dédié pour essayer de trouver le créneau pendant lequel quelques rendez-vous seront donnés aux plus chanceux. L'angoisse des plus de 75 ans est à son comble, sachant qu'ils.elles forment une grande partie des patient.es en réanimation et sachant aussi qu'à cet âge, un long passage alité conduit irrémédiablement à une perte de facultés physiques notable.

Mais ayons encore un peu d'espoir et si, comme on nous le promet, un maximum de la population sera vacciné à la fin de l'été, nous pourrons respirer un peu mieux à l'automne.

Mais tout ceci ne nous empêche pas de continuer notre travail de militant.es. Nos réunions ont lieu en visio conférence (webinaire) au rythme habituel, que ce soit au SNETAP, à la FSU ou au groupe des 9 nationalement et localement. Nous soutenons nos ancien.nes collègues actif.ves dans leurs mobilisations (26 janvier, 4 février). Nous interpellons les autorités locales au sujet de la pandémie dans les EHPAD, à propos de la vaccination. Nous participons depuis quelques mois aux renouvellements des CDCA (conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie), dans lesquels nous vous représentons par l'intermédiaire de la FSU ou de la FGR-FP. Nous allons avoir une **journée de mobilisation nationale des retraité.es le 31 mars**. Nous y dénoncerons la discrimination par l'âge avec toutes ses conséquences sur la place des retraités dans la société, nous défendrons le pouvoir d'achat et les retraites, la santé et une autre gestion des crises. Notre mobilisation continue, porte de temps en temps ses fruits, et c'est ainsi que nous avons pu voir nos pensions augmenter le 1<sup>er</sup> janvier : 0,4 %, c'est bien peu, mais cette fois c'est pour tout le monde.

Nous devons aussi nous mobiliser pour notre protection sociale. La création d'une 5<sup>ème</sup> branche de la Sécurité Sociale pour gérer l'autonomie constitue encore un moyen de détruire la Sécurité Sociale, de même que la création d'une protection sociale complémentaire (PSC) pour les fonctionnaires (ANI pour le privé). Et je ne parle pas de nos libertés que nous devons défendre si nous voulons rester en démocratie.

Malgré le contexte sanitaire, 2021 sera une année de lutte peut-être même plus exigeante que ne l'ont été les années passées.

**Hélène Pognant**

### **Sommaire**

#### **Page 1**

Edito - La retraite, long fleuve tranquille ?

#### **Pages 2, 3, 4 et 5**

Points d'actualité

- . La situation sanitaire
- . La problématique de la vaccination
- . Les dossiers de Macron en 2021

#### **Page 5**

- J'ai un accent et alors...

#### **Page 6**

- Laïcité et enseignement

#### **Page 7**

- Le congrès du snetap

#### **Page 8**

- Protection sociale et droit européen

## LA SITUATION SANITAIRE



Elle ne s'améliore pas, et a même tendance à se dégrader, tous les indicateurs le prouvent sans ambiguïté. Les différentes courbes indiquent que l'épidémie s'est stabilisée sur une valeur plateau, qui logiquement aurait dû diminuer, alors qu'au contraire il y a une augmentation significative des différents paramètres.

Cette situation s'observe également dans de nombreux pays proches, mais aussi très éloignés, générant une angoisse mondiale et pérenne. Il faut ajouter l'émergence de trois variants du virus dénommés anglais, sud-africain, brésilien, qui bien sûr ajoute à l'angoisse existante.

Face à cette situation inédite, extrêmement délicate à gérer, Emmanuel Macron et son gouvernement essayent tant bien que mal d'endiguer le phénomène et ses conséquences. Sans vouloir faire une critique systématique et stérile, force est de constater que le mode d'emploi ne donne pas les résultats escomptés. Le conseil de défense sanitaire très secret se réunissant un jour, prend des décisions secrètes mais qui sont largement diffusées pour préparer l'opinion, puis une conférence de presse solennelle de Jean Castex entouré d'une pléthore de ministres, chacun récitant sa leçon, tout cela ne peut qu'entraîner des réticences et non une franche adhésion, même si la

population se plie aux exigences gouvernementales avec citoyenneté. Même si les restrictions de liberté sont parfois difficiles à supporter, et si les habitué.e.s des activités culturelles souffrent.

Que fait le Conseil des ministres ?

Et le Parlement superbement ignoré ne devrait-il pas être au centre des décisions ? Le gouvernement met en avant la relation avec les élu.e.s locaux.ales, confondant souvent l'information (annonce de décisions déjà prises) et la concertation (association aux prises de décisions). Il faut reconnaître que les comportements et prises de positions publiques de certains et certaines élu.e.s de tous niveaux ne facilitent pas les choses. Peut-être que l'échéance de prochaines élections n'est pas étrangère au bazar actuel ?

Comment s'y retrouver ? Par les médias ?

Les débats en continu sur les différents médias ne peuvent qu'apporter confusion, avec tous ces scientifiques et professeurs de telle ou telle spécialité qui pérorent, s'affrontent, affirment leur pseudo savoir ou sont là pour faire la promotion de leur dernier bouquin sur le sujet, confondant maladroitemment débat scientifique légitime et affrontement stérile. Heureusement que quelques scientifiques et médecins sont là pour guider notre réflexion et « pousser un coup de gueule » quant il le faut.

Peut-être une meilleure concertation au niveau des différents pays européens serait de nature à prendre des décisions en harmonie et plus efficaces, (la problématique des frontières est un exemple) même si on peut constater parfois une légère amélioration.

On constate que toutes les mesures prises (inutile de les citer, elles sont largement connues) essayant de concilier l'aspect sanitaire et l'aspect économique ne font pas évoluer la situation favorablement, Il n'y a donc pour l'heure que la vaccination qui puisse apporter une réelle solution au niveau mondial.

## LA PROBLÉMATIQUE DE LA VACCINATION



La vaccination est très ancienne et a toujours suscité intérêt mais aussi défiance ou opposition. Pourtant elle a permis de sauver des millions de vie, continue encore de le faire et à contribuer à éradiquer des pandémies mondiales meurtrières.

Notre système immunitaire est très bien fait, il permet de lutter contre des agents infectieux qu'il n'a jamais rencontrés, mais il lui faut parfois du temps, il y a compétition, si elle tourne à l'avantage de l'agent infectieux celui-ci prend alors le dessus et se développe sans contrôle ni facteur limitant : c'est le cas du virus COVID 19 provoquant de fait l'infection.

Le vaccin a donc pour rôle essentiel de préparer notre système immunitaire à une réponse plus rapide et donc plus efficace à une infection. La seule limite est dans la spécificité : le vaccin n'agit que par rapport à un agent déterminé.

La vaccination qui est une mesure prophylactique (préventive) consiste à injecter dans un organisme un agent spécifique non dangereux mais qui va enclencher la réponse immunitaire par la multiplication de cellules et la production de molécules (anticorps) spécifiques qui sont de nature à lutter efficacement contre cet agent. Ces cellules et molécules qui vont rester dans l'organisme et « s'auto-entretenir » permettront au système immunitaire d'avoir un temps d'avance sur l'agent infectieux lorsqu'il rentrera dans l'organisme, l'agent infectieux sera efficacement neutralisé.

La différence entre les vaccins réside essentiellement dans l'agent sélectionné et injecté. A cela s'ajoutent des adjuvants, substances diverses et variées qui ont pour but d'améliorer l'efficacité et protéger l'agent injecté.

Que de progrès depuis JENNER et PASTEUR, pionniers de la vaccination. Qui oserait et accepterait aujourd'hui ce qu'a fait Jenner, médecin anglais en 1796 : inoculer à un jeune garçon le pus prélevé sur une pustule d'une fermière infectée par le cowpox, une variole bénigne des vaches. Un mois et demi plus tard, Jenner inocule au jeune la «vraie» variole, qui ne déclenche pas l'éruption typique de la maladie.

De cette variole des vaches appelée vaccine, on tire le terme vaccin qui prendra un sens général avec Pasteur. Jenner avait procédé par observation et intuition, Pasteur s'intéresse lui, aux micro-organismes et part d'un postulat : chaque maladie a son microbe, autrement dit généralise la méthode de Jenner : c'est la révolution pastoriennne. Nous connaissons son vaccin contre la rage en 1885. (Sc vie n°277).

Et en France !!! Alors que le pays était leader mondialement reconnu dans les travaux et les recherches sur la vaccination via l'Institut Pasteur, que reste-t-il aujourd'hui ?

La recherche française est distancée : il y a un réel problème de gouvernance et de moyens à disposition. La recherche fondamentale exigeante et coûteuse n'est plus la priorité, la conséquence la plus visible est « la fuite des cerveaux ».

La mise au point d'un vaccin est un processus très complexe, et sa fabrication industrielle également. Si actuellement nous pouvons aussi rapidement bénéficier de doses, à très court terme se posera l'accès à la vaccination dans tous les pays en difficultés économiques.

Il faut aborder les positions de la population vis-à-vis de la vaccination. Depuis très longtemps, la France est un des pays au monde où la défiance ou l'opposition catégorique est la plus forte. Il faut distinguer la méfiance ou défiance et les anti-vaccins. Les méfiants sont des personnes qui ont du mal à accepter l'introduction d'une substance étrangère dans leurs corps, d'autres ont peur des effets secondaires. Certains sont bénins et rapides, c'est l'inflammation normale, rougeur, œdème, chaleur, au point d'injection, parfois fièvre et fatigue, qui disparaissent rapidement. D'autres effets secondaires restent parfois inconnus et peuvent se manifester à distance.

Certains anti-vaccins ont des positions parfois plus radicales qui se manifestent par une opposition nette et irrévocable à la vaccination.

Ces positions peuvent dans certaines argumentations ressembler au complottisme. Citons le Professeur Montagné : *« Certaines craintes ne sont pas totalement injustifiées, mais plus que la peur, le véritable ennemi des chercheurs est la rumeur. Est-il utile de rappeler le rôle majeur de certains médias et réseaux sociaux au goût affirmé pour le sensationnel ? La rumeur c'est aussi viral »* (Sc Vie n°170).

Et le plan de vaccination gouvernemental ? Hélas, obligation est de dire que c'est le troisième grand fiasco, après celui des masques et des tests. Aucune préparation anticipative, des lenteurs pour s'assurer la bienveillance des opposants à la vaccination, aucune stratégie logistique calculée et éprouvée pouvant s'avérer faisable et efficace.

E. Macron s'indigne du fiasco en oubliant qu'il en est à l'origine. Ce n'est pas un champion dans le choix des personnes par ailleurs très respectables.

- *Monsieur Vaccin : le Professeur Alain FISHER, spécialiste de l'immunologie*

*pédiatrique qui aborde le sujet avec un regard très particulier comme en témoignent ces dernière déclarations.*

- *La coordonnatrice de la « task force », Mme Laetitia BUFFET, dircab adjointe de la ministre déléguée à l'Autonomie. Sa mission : changer de braquet et rattraper le retard. Y a du boulot ! (Le Canard enchaîné).*

S'ajoute maintenant la création d'un collectif de 35 citoyens tirés au sort pour « partager les préoccupations » et « interrogations » de la société quant à la campagne de vaccination, c'est une véritable mascarade de démocratie participative.

Terminons par le passeport vaccinal : certificat de vaccination obligatoire pour prendre l'avion, les transports en commun, accéder en certains lieux (salles de spectacle, de sport), restaurants ...

A la surprise générale, *les Françaises et les Français n'expriment pas d'a priori et exprimeraient leur adhésion à cette mesure* (Aujourd'hui 17/01/21). Peut-être est-ce la solution « pour retrouver sa vie d'avant ». Le débat est prématuré car il faut attendre la fin de la vaccination pour sa mise en œuvre.

Cependant il existe déjà sous une autre forme : 11 vaccins sont obligatoires dès le plus jeune âge pour l'inscription dans les écoles.

### DOSSIERS DE MACRON EN 2021

**U**n ministre assure (La Dépêche 31/12/20) « *E. Macron veut tourner la page, passer à autre chose pour pouvoir relancer des réformes. C'est obligatoire, sinon, en 2022, nous serons dépassés par plus réformateur que nous* ». Le champion de la réforme semble en panne, surtout vis-à-vis de la jeunesse.

Sans être exhaustif, quelques gros chantiers. (La Dépêche 31/12/20)

- La crise sanitaire et la vaccination : l'échec de la campagne ne lui sera pas pardonné et il risque gros sur ce point.

- La crise socio-économique : le « quoiqu'il en coûte » a permis de repousser la crise économique, il ne suffira pas à la surmonter. Cette crise pourrait se traduire par la destruction de milliers d'emplois, de faillites, d'une augmentation sans précédent de la précarité. Les jeunes souffrent beaucoup. Pour certains la situation devient insupportable à tous niveaux : formation ou emploi, isolement, précarité de la vie quotidienne. Quel est leur avenir par rapport à leurs études ? Assurons-les de notre soutien et de notre aide.

La poursuite ou non des réformes : c'est un des sujets majeurs. E. Macron a été élu pour sa capacité réformatrice, quand sera-t-il prêt à relancer des réformes, au risque de passer pour un conservateur à déloger...

Attention les enjeux sont importants :

- Réforme des retraites, réforme et destruction de la fonction publique sont toujours en cours.

- Les questions régaliennes et identitaires : importants textes de loi qui seront discutés au parlement : loi sur le "séparatisme", loi sur la sécurité globale, un référendum ici..., un référendum là... faut voir...

- Les élections régionales et départementales : dates repoussées en juin certainement. Pas facile sans ancrage local, et les ministres sollicités ne se bousculent pas au portillon.

Mais le plus gros chantier à venir est certainement le confiance du pays qu'il va falloir reconquérir !!! La paupérisation d'une partie grandissante de la population, des retraités.e.s, des jeunes ne peut plus être ignorée.

**Alain FERRIOL**

### ***J'ai un accent, et alors ?***

Et alors je suis victime - comme d'autres - de discrimination, certes très ancienne mais qui est toujours aussi présente et revient en ce moment.

C'est la glottophobie : discrimination par l'accent. Elle est revenue dans l'actualité à la suite de la nomination de Jean Castex au poste de Premier ministre. Les commentaires de journalistes bobos parisiens sont allés bon train sur « *cet accent du midi qui sent bon les troisièmes mi-temps, le pastis et le cassoulet ...* » Jean Castex n'en a cure et il a bien raison. Mais combien de personnes ont vécu des souffrances, générant parfois des maladies. Car il ne s'agit pas seulement de l'accent du Sud, du Midi, mais aussi d'Alsace, de Bretagne, du Lyonnais, de Franche-comté, du Nord et d'autres régions ? Il faut aussi ajouter celui des banlieues, celui avec des intonations ultramarines.

Quelle stratégie adoptée pour que cet accent ne devienne pas un handicap pour l'emploi, la réussite professionnelle dans certains secteurs, le regard des autres ? Certain-e-s ont adopté le profil bas, en lissant le phrasé, ou en gommant tout de ce qui fait la personnalité de chaque personne, en s'arrachant à ce qui il y a peut-être de plus précieux : son histoire. D'autres ont tout simplement assumé, sans jamais pensé à faire autrement. Tel le journaliste Jean-Michel Apathie, qui a écrit avec Michel Feltin-Palas « *J'ai un accent et alors ?* » (Ed Michel Lafon). Livre étonnant qui fourmille de témoignages, et de références à un nombre incroyable d'études, de thèses et autres sur ce sujet.

Ajoutons que l'Assemblée nationale (nov 2020) vient d'adopter à l'unanimité une proposition de loi inscrivant l'accent comme une des causes de discrimination réprimées par la loi, au même titre que la race, le sexe, le handicap et autres.

**Alain FERRIOL**

Il y a 115 ans la France instituait la séparation des Églises et de l'État.

L'histoire laïcité dans notre pays ne se résume pas à celle de la Loi de 1905. Elle fut pendant des siècles la bataille de la raison contre les dogmes et les funestes épousailles des églises et du pouvoir.

**Quelques dates :**

● **9 décembre 1905**

Promulgation de la Loi de séparation des églises et de l'Etat.

● **11 février 1906**

L'Encyclique «Vehementer Nos» de Pie X condamne la séparation et encourage les catholiques français à s'opposer aux inventaires des biens de l'Église.

● **1918**

Maintien du concordat et du système des cultes reconnus dans l'Alsace-Lorraine redevenue française en 1921.

● **1941 : la Loi de 1904**

Loi Combes supprimant le droit à toute congrégation d'enseigner est abrogée par le gouvernement de Vichy ; celle de 1905 est modifiée au point de la vider de son sens.

● **20 octobre 1946**

Le principe de laïcité est à nouveau inscrit dans la Constitution de la IVème République.

● **31 décembre 1959**

La Loi Debré accorde des subventions publiques aux établissements privés sous contrat : écoles élémentaires, secondaires, supérieures (prise en charge des salaires des personnels, bourses des élèves et étudiants). Les écoles maternelles n'étaient pas prises en charge par les communes (ce qui n'est plus le cas depuis l'obligation de la scolarité à 3 ans).

● **Loi Debré de 1961**

Les maisons familiales rurales et les établissements agricoles catholiques sont à leur tour pris en charge par le Ministère de l'Agriculture.

Malgré les manifestations et pétitions demandant que l'argent public aille à l'école publique, Mitterrand a refusé de nationaliser l'enseignement privé, entraînant la démission du Ministre Savary.

Sous la présidence de Sarkozy, le Président lui-même a déclaré qu'il faudrait avoir plus confiance dans le prêtre, le pasteur, le rabbin qu'à l'instituteur pour l'éducation des enfants...

**Les atteintes à la laïcité** se sont multipliées sous la Vème République et l'enseignement technique agricole public en a été le banc d'essai :

- plus d'élèves et d'étudiants dans l'enseignement agricole privé que dans l'enseignement agricole public (1/3 dans le public, 2/3 dans le privé) ;
- projet d'ouverture d'une école vétérinaire privée dans les mois ou années à venir ;
- présence du privé dans les contrôles des dossiers des jurys d'examens ;
- utilisation des locaux du privé lors des examens parfois dans des salles « ornées » d'un crucifix ;
- polémiques et gesticulations du Ministre de l'agriculture au sujet du port des signes et des tenues manifestant une appartenance religieuse.

Depuis 2017 et la présidence Macron les projets de démantèlement de la Loi de 1905 ont été avancés. Les retraités que nous sommes, les « descendants » pour certains d'entre nous des « hussards noirs de la République » constatent, doivent dénoncer, combattre ceux qui sournoisement remettent en cause la laïcité en cherchant à l'instrumentaliser contre l'Islam, alors que la laïcité doit demeurer le socle de l'unité nationale.

Le mal français actuel n'est donc pas le fruit du hasard.

L'État, acteur principal de l'égalité des droits, a été volontairement affaibli depuis des décennies.

La laïcité, garante des équilibres républicains, est aujourd'hui menacée à cause de l'ampleur des crises sociales, sanitaires, économiques qui engendrent les inégalités, l'exclusion, la misère, l'isolement, l'inculture...

Les principes laïcs, héritiers de la France des Lumières et de la Révolution de 1789, doivent être rappelés et portés entre autres par les retraités SNETAP.

**Jean Cesbron**

Le Snetap-FSU organise ce printemps son Assemblée,  
ouverte à toutes et tous les adhérent.es !

# L'ASSE SNETAP FSU BLÉE

## printemps 2021

**9 mars matin**  
\*Comment lutter contre la discrimination en raison de l'activité syndicale ?

**18 mars après midi**  
\*Faut-il organiser un service public du Numérique éducatif ?  
\*Quelles sont la place et la valeur des diplômes aujourd'hui ?

**23 mars après-midi**  
\*Dé-précarisation, un serpent de mer ?  
\*L'égalité professionnelle, une utopie ?

**1er avril matin**  
\*La réorganisation territoriale de l'État, une menace pour l'EAP ?  
\*Une Sécurité Sociale de l'Alimentation, pourquoi pas ?

**8 avril après-midi**  
Assemblée Générale conclusive en présence des mandaté.es de toutes les sections locales

**Mai 2021**  
**Vote des Adhérent.es**

[snetap-fsu.fr](http://snetap-fsu.fr)

Le congrès du SNETAP devait se tenir au mois d'avril 2020 au lycée de Dax. Le premier confinement nous a empêché.es de le faire. Reporté au mois de novembre, le deuxième confinement en a eu raison.

Au vu des conditions sanitaires actuelles, nous ne pouvons faire aucune prévision. Mais nous travaillons toujours avec les mandats du congrès de Laval.

**Afin d'actualiser les mandats, en janvier le Secrétariat Général et le BN ont proposé aux membres du CSN de valider la décision de tenir des journées d'études :**

**"L'Assemblée SNETAP-FSU - Printemps 2021".**

Ces journées se tiendront en visio-conférence (webinaire). Fabrice Cardon, secrétaire général chargé de la vie syndicale, vous a envoyé un message vous invitant à ces journées et vous donnant toutes les consignes.

**Nous ne pouvons que vous inciter à vous y inscrire.**

**D**epuis plus de trente ans, les attaques répétées contre le système Français de protection sociale, héritage du programme du CNR (Conseil national de la résistance), s'inscrit dans une continuité : celle de la concurrence libre et non faussée, chère aux traités de l'Union Européenne.

Au nom du sacro-saint équilibre financier, le constat est criant :

- réduction des prestations délivrées aux salariés,
  - suppression des cotisations patronales,
  - suppression des lits dans les hopitaux publics (100 000 en vingt ans).
- etc...

Pourtant, initialement, le droit de la protection sociale était dans l'ordre juridique communautaire, de la compétence des Etats.

Mais cette compétence sectorielle de la CE dans le domaine de la sécurité sociale a été confrontée à la mise en œuvre de principes fondamentaux du traité, à savoir la libre circulation des marchandises des biens et des capitaux.

C'est ainsi que la CJCE (Cour de justice de l'union européenne) dans sa jurisprudence effectue un glissement

progressif de la notion de travailleur (initialement inscrite dans le traité de Rome) à la notion d'assuré social. D'autre part, elle a considéré (arrêts Duphar 7/02/1984 et Schumacher du 7/03/1989) que les produits médicaux devaient être appréhendés comme relevant de la libre circulation. Par ailleurs, le conseil constitutionnel, autant dans la composition de ses membres (par exemple, Michel Pinault Ancien DG Afrique/Asie chez AXA) que dans ses prises de décision, a montré son inclination en faveur d'une dérégulation continue du système de protection sociale à la Française.

Cependant, pour le moment, la CJCE admet que « *les caisses de maladie et les organismes qui concourent à la gestion du service public de la sécurité sociale remplissent une fonction exclusivement sociale* » (arrêt Poucet, Pistre et Cancava du 17 02 1993). Ils ne peuvent donc être assimilés à des entreprises et sont donc non assujettis au droit de la concurrence. (Application des articles 85 et 86 du traité). Cette spécificité demeure cependant de portée étroite et elle est subordonnée à l'existence d'une activité fondée à titre principal sur la solidarité nationale. Jusqu'à quand ?

**Etienne BERGES**



**Hélène POUGNANT**  
54 rue du Moulin de la Mozay  
17000 LA ROCHELLE  
helene.pougnant@neuf.fr



**Alain FERRIOL**  
24 avenue de Limoux  
11250 SAINT-HILAIRE  
alain.ferriol@wanadoo.fr